



Quels sont mes droits si je ne peux pas lui présenter un permis

Par **toka**, le **22/01/2015** à **20:45**

Je travaille cdi depuis Mars 2012 , j'avais présenté un permis étranger lors du signature du contrat et mon patron l'avait accepter, en Décembre2014 il m'envoie une LRAR me demande mon permis français avant de reprendre le travail (je n'aipas de permis français, je conduis avec mon permis étranger et ma voiture est assuré sur ce permis) que dois je faire pour bénéficier de mes droits? Ce n'est plus possible de changer mon permis au niveau de la préfecture !

Par **P.M.**, le **22/01/2015** à **22:27**

Bonjour tout d'abord,
Normalement, vous pouvez demander en Préfecture l'échange de votre permis étranger pour un permis français, sous certaines conditions, sinon au bout d'un an, il n'a plus de valeur...